

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86
Quorum 77
Votants 85
Suffrages exprimés : 85

DATE DE CONVOCATION

21 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE

22 juillet 2020

Séance du 29 juillet 2020

N°200729-11

L’an deux mil vingt, le 29 juillet à 18h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Daniel Pierre, sise à Cany-Barville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etai^ent présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Cathy BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Philippe CABIN, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, David LAMBION, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Robert ROUSSEL, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT

Etai^ent absents excusés avec pouvoir :

Emmanuel BOUST a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Jean-François BUREL a donné pouvoir à Isabelle COMONT
Bertrand CARPENTIER a donné pouvoir à Xavier BATUT
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Pascal LARGILLET a donné pouvoir à Nicole GIBOURDEL
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY
Eric SIMON a donné pouvoir à Franck FOIRET

Etai^et absent représenté par son suppléant :

Gérard COLIN représenté par Yves GREGOIRE

Etai^et absent :

Patrice FAUCON

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre BAZIN a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

Election des délégués au Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMITVAD)

N°11

Vu ensemble les articles L.2122-7 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2017 relatif aux statuts du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMITVAD),

Considérant qu'en application de l'article 8 desdits statuts, le comité syndical est composé de délégués élus par l'assemblée délibérante des collectivités ou EPCI adhérents, à raison de deux délégués par collectivité ou EPCI, plus un par tranche de 3 000 habitants, arrondi au chiffre supérieur,

Considérant que pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, il convient d'élire 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des délégués au sein du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMITVAD),**
- **a élu les délégués titulaires et suppléants suivants au Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMITVAD).**

Membres titulaires	Membres suppléants
Jérôme LHEUREUX	Laurent GODEFROY
Jean-Marie FERMENT	Yves TASSE
Jean-François ALIGNY	Gérard FOUCHE
André-Pierre BOURDON	Maryvonne SCHILD
Pascal VANIER	Didier PEULVEY
Emmanuel BOUST	Bertrand CARPENTIER
Philippe CABIN	Philippe CARREIN
Philippe DUFOUR	Rémi HEROUARD
Laurent APPERCELLE	Véronique IZABELLE
Alexandra BUQUET	Sophie MAUBANC
Jean-Paul BEUVIN	Didier GASTON
Jean-Pierre THEVENOT	Franck FOIRET

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 11... - Séance du 29/07/20 est exécutoire.
Date de réception en Sous-Préfecture :
Date de publication : 06/08/20 Le Président,



Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20200729-200729-11-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020

